



UNE RALLONGE POUR L'INDEMNITE MENSUELLE DE TECHNICITE

Un groupe de travail ministériel réuni le 28 novembre 2016, sous la présidence de Mme Braun-Lemaire, Directrice des Ressources Humaines, a permis d'étudier les conditions dans lesquelles l'ensemble des personnels des Finances pourrait prochainement bénéficier d'une revalorisation de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT).

Pour mémoire, l'IMT est actuellement une des seules indemnités à être prise en compte pour le calcul de la retraite de l'ensemble des agents économiques et financiers.

Elle est actuellement versée de manière disparate au sein du Ministère : les agents de la DGFIP perçoivent soit 101,98 euros mensuels soit 89,48 euros. Ceux de la DGDDI, suite à l'accord d'accompagnement social du PSD signé fin 2014 avec certaines OS, voient leur IMT revalorisée par paliers successifs depuis 2015 et le montant devrait atteindre 89,48 euros au 1^{er} janvier 2018. Les autres agents du Ministère sont toujours à l'ancien montant de 59,95 euros mensuels.

L'harmonisation du versement de l'IMT pour tous les agents du Ministère était une ancienne revendication de la fédération CFTC FINANCES. Or, le Ministre a annoncé, le 4 octobre dernier, « un rattrapage indemnitaire en matière d'IMT pour l'ensemble des agents du Ministère non concernés à ce jour par les mesures DGFIP et Douane ».

Le processus proposé par Mme Braun-Lemaire consistait, pour les agents non DGFIP et Douane, à entamer à compter de 2017 une revalorisation par paliers annuels de manière à ce qu'au 1^{er} janvier 2019, tout le monde soit égalisé à 89,48 euros mensuels.

C'est bien, mais c'est un peu court. Les fédérations dans leur ensemble ont salué cette volonté de mise à niveau et d'équité. Toutefois le calendrier de rattrapage est trop étendu dans le temps ; d'autre part, ce nivelage remet en question l'intérêt de négocier et signer des accords d'accompagnement social, car qu'y gagnent les agents des Douanes à qui on a octroyé cette mesure en contrepartie de l'effort PSD fourni ?

Les fédérations ont donc prié le Ministère de revoir sa copie dans le sens d'une rallonge où tout le monde pourra trouver son compte. **L'idée suggérée serait d'amener tous les agents au niveau le plus haut actuellement existant soit 101,98 euros mensuels, sur un calendrier restant à définir mais en tout cas plus rapide que celui proposé. Enfin dans un deuxième temps, l'IMT de la DGFIP serait à nouveau réétudiée.**

La DRH n'a pas semblé fermée à la justice ni à la faisabilité de cette demande qu'elle portera auprès du Ministre. Elle convoquera à nouveau les fédérations dans un proche avenir pour leur faire part de la réponse du ministre.

Par la même occasion, la question a été posée du devenir de l'ex-prime annuelle d'intéressement collectif – devenue « prime uniforme » dans les propos de Mme Braun-Lemaire. Cette prime de 100 euros a été versée à tous les agents du Ministère sur la paye d'octobre. Rien n'est actuellement prévu de manière claire sur le devenir de cette prime. Si le principe d'une IMT revalorisée à 101,98 euros est acté, il y a fort à parier que cette prime ne sera plus budgétée et qu'on n'en entendra définitivement plus jamais parler.